



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2020-21

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 8
pouvoirs : 11**

L'an deux mille vingt, le mardi 15 décembre à 12h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez, sous la Présidence de Madame Magali BESSAOU puis de Madame Dominique GOMBERT, 1^{ière} vice-présidente du syndicat mixte

Date de la convocation de la réunion : 11 décembre 2020
Date d'envoi des rapports : 11 décembre 2020

PRESENTS :

Mesdames Magali BESSAOU, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Brigitte MAZARS, Gisèle RIGAL, Sylvie TAQUET-LACAN,
Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Yves MAZARS et Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Gisèle RIGAL,
Madame Sylvie AYOT à Madame Brigitte MAZARS,
Madame Martine BACHELET à Monsieur Nicolas WÖHREL,
Madame Magali BESSAOU à Madame Michèle BUESSINGER,
Madame Annie BEL à Madame Michèle BUESSINGER,
Madame Geneviève CAMBON à Monsieur Yves MAZARS,
Madame Corinne COMPAN à Monsieur Nicolas WÖHREL,
Madame Martine CENSI à Madame Dominique GOMBERT,
Madame Karine ORCEL à Monsieur Yves MAZARS,
Madame Régine TAUSSAT à Madame Dominique GOMBERT,
Monsieur Jean VALADIER à Madame Sylvie TAQUET-LACAN.

Excusés :

Mesdames Sylvie BOUCHAUD, Gulistan DINCEL, Francine LAFON, Florence PHILIPPE,
Christine PRESNE,
Messieurs Jean-Michel COSSON, Camille GALIBERT, Jean-Philippe SADOUL.

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Temps de travail des agents
administratifs et techniques**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6,
Vu le règlement intérieur du Comité syndical, notamment son article 2 qui prévoit qu'en cas d'empêchement du président, la présidence est assurée par un vice-président, dans l'ordre du tableau,
Vu la délibération n°2020-13 du 16 octobre 2020 par laquelle Mme Dominique GOMBERT est désignée 1^{ière} vice-présidente du Comité syndical,
Vu le procès-verbal de non tenue de séance établi le 11 décembre 2020,

Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 04 décembre 2020, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 11 décembre 2020, à 14h30,

Considérant les rapports adressés le 04 décembre 2020,



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces conditions, de tenir cette dernière,
Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 11 décembre 2020, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 15 décembre 2020, à 12h00,

Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

ADOpte

-la durée hebdomadaire du temps de travail des agents administratifs et technique fixée à 39H30, à compter du 01 janvier 2021, ouvrant droit à 25 jours de congés annuels et 25 jours de récupérations du temps de travail (RTT) annuels, pour un temps complet,

-l'élaboration d'un règlement intérieur du temps de travail au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Sens des votes :

Pour : 16

Abstention : 3

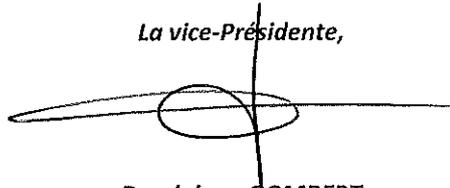
Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal line crossing it.

Dominique GOMBERT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Temps de travail des agents administratifs et techniques

Date de décision: 15/12/2020

Date de réception de l'accusé 18/12/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20201215_21

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20201215-20201215_21-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1 .4

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020.21_Temps_de_travail.pdf (99_DE-012-251200986-20201215-20201215_21-DE-1-1_1.pdf)